

# BUREAU DE VERIFICATION DES CHAPITEAUX TENTES STRUCTURES

Président Directeur Général : Jack MERVIL  
Expert Honoraire près la Cour d'Appel de Versailles  
Conseiller de l'Enseignement technologique (Académie de PARIS)  
Membre de la Commission Centrale de Sécurité de 1976 à 1996 (CT et CTS)



CHAPITEAU EN FETE  
RUE DE CAMBRON 16

B 7063 SOIGNIES

JM/AD - DOSSIER I

Objet :

Visite biennale de V/CTS

Merville, le 4 octobre 2021

Monsieur le Directeur,

Suite à la visite biennale de votre établissement effectué conformément à l'article CTS 34 de l'arrêté du 23 janvier 1985 modifié, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- le rapport destiné à être inséré au registre de sécurité en votre possession,
- l'extrait de registre de sécurité,
- la facture

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, Croyez, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

**Le Président Directeur Général  
Jack MERVIL**



427 Route d'Hazebrouck - 59660 MERVILLE - Tél : 03.28.48.39.39 - Fax 03.28.49.67.62

MERVIL@bbox.fr - www.bvctsmervil.com  
RCS DUNKERQUE B 338.093.073 - SA au capital de 500 000 €



Direction : Jack MERVIL  
Expert près la Cour d'Appel de Versailles



Membre de la Commission Centrale de Sécurité de 1976 à 1996 (CT et CTS)  
Habilitation du Ministère de l'Intérieur

## CENTRE DE FORMATION STRUCTURES MOBILES

Créé en 1992 en partenariat avec l'ASPEC, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture.

### POURQUOI UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

#### 1- UNE FORMATION OBLIGATOIRE.

La formation professionnelle est obligatoire (l'article L 6111.1 du Code du Travail):

#### 2- LA RESPONSABILITE DES ELUS, RESPONSABLES DE COLLECTIVITES TERRITORIALES OU ENCORE DES CHEFS D'ENTREPRISES.

Cette formation du personnel est indispensable pour atténuer voire dégager la responsabilité des employeurs, des maires. En effet, la jurisprudence le justifie en la matière :

« En cas d'accident, la première question qui est posée par la Justice est : *Votre personnel a-t-il été formé ?* » précise Jack MERVIL, expert judiciaire.

- **Les élus, responsables de collectivités ou chefs d'entreprises peuvent être reconnus responsables** au sens de l'article 121-3 du Code Pénal en cas d'accident si leur personnel n'a pas suivi de formation adéquate.

**NE PAS FORMER SON PERSONNEL PEUT ETRE UNE NEGLIGENCE.** C'est pourquoi le **Bureau de Vérification des Chapiteaux Tentes et Structures (BVCTS®)** s'est investi pour répondre à tous ces besoins et organise des sessions de formation relatives aux chapiteaux, tentes, structures, gradins, podiums, installations électriques...

### LA FORMATION AU BVCTS®.

**Nous sommes certifiés ISO 9001 depuis 2012 pour les formations, ce qui est un gage de la qualité de celles-ci.**

#### 3- FORMATION MONTEUR DE STRUCTURES MOBILES, TECHNICIEN COMPETENT.

Étude théorique en parcourant l'arrêté du 23 janvier 1985 seule réglementation applicable en la matière et étude pratique avec du montage de structure, observation de la réaction au feu d'une toile sur maquette ...

Cela permet d'obtenir :

- une carte d'identité professionnelle
- un certificat de qualification

Ces formations sont prises en charge par l'organisme mutualisateur auquel toute société a obligation de cotiser au titre de la formation professionnelle et possibilité par le CNFPT, pour les collectivités.

#### 4- LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MONTEUR DE STRUCTURES MOBILES.

Le titulaire du CAP Monteur de structures mobiles peut notamment :

- Travailler sur tout type de structures démontables : chapiteau, tente, structure, etc.
- Reconnaître et vérifier le lieu d'implantation,
- Installer les équipements intérieurs.

Les inscriptions sont ouvertes auprès du Rectorat jusque novembre de chaque saison.

427 Route d'Hazebrouck - 59660 MERVILLE - Tél : 03.28.48.39.39

MERVIL@bbox.fr - www.bvctsmervil.com

Formation : M Tancreé : 06.08.88.72.38 – Technique : M. Benault : 06.07.38.22.79 – Comptabilité : Madame Douchet : 03.28.48.00.12  
RCS Dunkerque B 338.093.073 - SA au capital de 500 000 € - Code APE 7120 B

**RAPPORT DE VISITE**

Date de Visite : 31/01/21 Lieu : Wimille  
Vérificateur : F Benoit En présence de M. Dejonghe Raphaël  
Propriétaire : Chapiteaux en fête SPRL  
Adresse : Rue de Cambrai 16  
Code Postal 137063 Ville : Saignies Tél : 03 24 47 54 78 71 9  
N° Etablissement : 5622018001 Matériau : Aluminium  
Fabricant : Schreiber Année : 2018  
Module de base : 10x5m Dimension présentée : 10x10m  
Superficie totale : 1000m<sup>2</sup>  
Coloris : TOIT : Blanc ENTOURAGE : Blanc

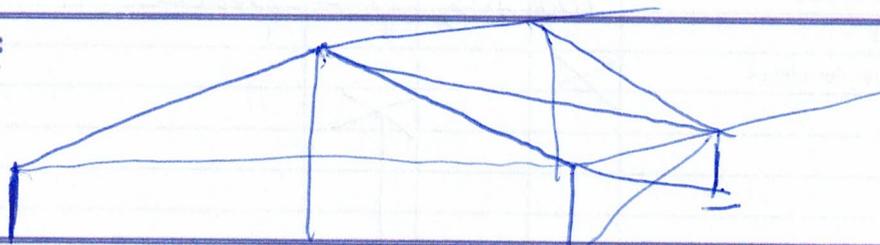
**P.V. de classement en réaction au feu de la toile (art. CTS 8 de l'arrêté du 23.01.85)**

N° : PM9776 DE 11 DATE : 31/01/21 Laboratoire : LNE  
PH5902 DE 11 17 08 15 LNE

**Vérification périodique des installations électriques (art. CTS 33 de l'arrêté du 23.01.85)**

Date de vérification : /  
Organisme : Sans objet

Schéma de la structure :



Conclusion : - Matérialiser les issues cf art CTS 10

Les dispositifs de l'assemblage qui permettent le montage ainsi que l'état apparent des toiles ont été vérifiés.  
Le présent rapport a été établi conformément à l'article CTS 34, en ce qui concerne la vérification périodique de l'assemblage de l'établissement et l'état apparent des toiles.  
Nous intervenons dans le cadre d'un règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique. Le propriétaire qui est à notre avis le maître d'ouvrage fera son affaire personnelle du respect de l'article L 421.1 du code de l'Urbanisme, de l'article R 111.38 du code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 8 de la loi 78.12 du 04.01.78

**Destinataire du rapport :**

- \* Préfecture ayant délivré l'attestation de conformité
- \* Propriétaire

**BUREAU DE VÉRIFICATION  
DES CHAPITEAUX  
TENTES ET STRUCTURES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DE SÉCURITÉ N°S62.2018.001**



Manoir du Laurier  
59660 MERVILLE  
mervil@wanadoo.fr  
Tél : 03 28 48 39 39  
Fax : 03 28 49 67 62

VIGNETTES : S62.2018.001

**VALIDITÉ :** 30/09/2023

ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ LE : 20/03/2018

PAR LA PRÉFECTURE : PAS DE CALAIS

**ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

VENT : 100 Km / h NEIGE : 4 cm

PROPRIÉTAIRE : CHAPITEAUX EN FETE

ADRESSE : RUE DE COMBRON, 16

Tél : 00.32.475.47.87.19

Fax :

VILLE : B-7063 SOIGNIES

**caractéristiques de l'établissement**

**TYPE :** STRUCTURE

MODULES DE 10 X 5 M. JUXTAPOSABLES

HAUTEUR LATÉRALE : 2,40 M.

COLORIS : BLANC

FENÊTRES CRISTAL

SURFACE MAXI : 10 X 100 = 1000 M<sup>2</sup>

FABRICANT : SCHREIBER

CLASSEMENT AU FEU :

M2 M2

DÉLIVRÉ LE : 30/12/2013 17/08/2015

PROCÈS VERBAL N° P119776DE/1 P145902DE/1

PAR : LNE LNE

Effort au soulèvement : 1 000 KG/POTEAU

**CONTRÔLES**

**ORGANISME :**

**DATE :**

**VALABLE JUSQUE :**

- STRUCTURE :

BVCTS

30/09/2021

30/09/2023

(1) - INSTAL. ELECT :

(2) - GRADINS :

(2) - CHAUFFAGE :

(2) - EXTINCTEURS :

(1) - Très important : l'installation électrique reste sous la responsabilité du propriétaire qui peut faire appel à une autre entreprise, mais dans tous les cas un organisme agréé doit y avoir apposé une vignette.

(2) - Cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, il y a lieu de vérifier la présence des vignettes respectives en cours de validité.

**PARTIE à REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR :**

NOM : ..... RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

ACTIVITÉ(S) PRÉVUES : .....

EFFECTIF DU PUBLIC RECU : .....



**LE PROPRIÉTAIRE**

garantit que l'établissement est maintenu en bon état et n'a subi aucune modification depuis les derniers contrôles.

**L'ORGANISATEUR**

devra déposer le présent extrait ainsi que plan d'implantation et d'aménagement à la mairie concernée en vue de l'obtention de l'autorisation d'ouverture. (art. : CTS 31) au minimum 1 mois avant la date d'ouverture au public

*J. Mervil*  
Le Président Directeur Général  
J. MERVIL

# BUREAU DE VERIFICATION DES CHAPITEAUX TENTES STRUCTURES

Direction : Jack MERVIL  
Expert Honoraire près la Cour d'Appel de Versailles

Membre de la Commission Centrale de Sécurité de 1976 à 1996 (CT et CTS)  
Habilité du Ministère de l'Intérieur



Le .....A .....

Société / Mairie .....

CP/ Ville .....

Mail ..... Signature

Pour mieux vous servir dans le temps et dans l'espace, il me serait agréable si vous pouviez remplir et nous retourner ce formulaire. Votre Dévoué JACK MERVIL

Madame, Monsieur,

**Vous avez fait appel à notre société et nous vous remercions de votre confiance.** Dans le cadre de notre certification ISO 9001 : 2015 par Bureau VERITAS, il nous serait agréable si vous pouviez répondre aux 2 questions suivantes :

1 – Quelle est votre appréciation sur les domaines ci-dessous :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Insatisfaisant
Gestion des dossiers				
Renseignements				
Réactivité				
Autres				

2 – Quelles sont les raisons qui vous incitent à utiliser les services du BVCTS ?

.....  
.....

Nous vous remercions par avance et nous vous confirmons notre entier dévouement.

Jack MERVIL

François TANCRÉ

Président Directeur Général du BVCTS

Directeur Général Délégué du BVCTS

**Ce questionnaire est très important pour l'avenir de la profession et lui donne toute crédibilité.**

427 Route d'Hazebrouck - 59660 MERVILLE - Tél : 03.28.48.39.39 et 03.28.48.23.34

MERVIL@bbox.fr - [www.bvctsmervil.com](http://www.bvctsmervil.com)

RCS DUNKERQUE B 338.093.073 - SA au capital de 500 000 €